

MISE A JOUR N°9
2024

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Saint-Didier-au-Mont-d'Or

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

Par délibération de la Communauté urbaine de Lyon, le droit de préemption urbain renforcé est institué à Saint Didier au Mont d'Or :

- 18 chemin du Vieux Bourg, parcelle AV 188 (délibération du 13.12.2004).
- place Abbé Boursier, parcelle AV 154 (délibération du 13.12.2004).
- place Abbé Boursier, parcelles AV 175 et AV 185 (délibération du 13.12.2004).
- place Abbé Boursier, parcelle AV 179 (délibération du 13.12.2004).
- rue du Castellard, parcelle AV 13 (délibération du 13.12.2004).
- rue Eugène Collonge, parcelle AY 439 (délibération du 13.12.2004).
- chemin des Combes, parcelle AW 167 (délibération du 13.12.2004).
- chemin du Grapillon, parcelle AV 153 (délibération du 13.12.2004).
- rue Victor Hugo, parcelle AD 90 (délibération du 13.12.2004).
- 75 rue Victor Hugo, parcelle AD 93 (délibération du 13.12.2004).
- avenue Pasteur, parcelle AT 190p (délibération du 13.12.2004).
- avenue de la République, parcelle AB 174 (délibération du 13.12.2004).
- avenue de la République, parcelle AB 183 (délibération du 13.12.2004).

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Saint-Didier-au-Mont-d'Or

- avenue de la République, parcelle AV 48 (délibération du 13.12.2004)avenue de la République, parcelle AV 115 (délibération du 13.12.2004).
- 48 avenue de la République et 1 rue du Commandant Israël, parcelle AV 71 (délibération du 13.12.2004).

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Secteur « Vallons de l'Ouest lyonnais », approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 14 février 2014, renommé secteur « Vallons du Nord-Ouest » approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 11 mars 2024.

9 Réseaux de Chaleur Urbains

- Néant

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

- Néant

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant